

remboursées après la guerre. J'appuie fortement cette proposition, adoptée l'an dernier et d'après laquelle telle somme est déduite et sera remboursée après la guerre.

Passons à l'assurance-chômage. Jusqu'à présent, en raison de l'énorme demande de main-d'œuvre, un bien petit nombre de nos gens ont été forcés de se présenter à nos bureaux de placement pour tirer profit de la loi d'assurance-chômage; mais un jour viendra peut-être, dans un avenir éloigné j'espère, où un grand nombre devront s'adresser à ces bureaux, remettre leurs cartes et toucher des bénéfices durant une période de chômage. Ils seront alors heureux de cette disposition comme l'ont été nombre de leurs frères en Angleterre depuis de nombreuses années. J'en sais quelque chose, car j'ai parlé à plusieurs d'entre eux.

Durant quelques minutes, je désire discuter l'assurance nationale contre la maladie. Qu'obtiennent les gens dans la métropole en retour de ce qu'ils ont contribué? Durant sa période de chômage pour cause de maladie, un homme touche dix-huit shillings par semaine, et une femme, treize shillings par semaine. Je n'ai pu comprendre pourquoi exactement il existe une telle différence entre l'allocation aux hommes et aux femmes. De plus, ils peuvent compter sur les soins médicaux. S'il est une chose que la grande majorité des ouvriers du Canada méritent, et méritent depuis longtemps, ce sont bien des soins médicaux suffisants. S'ils en ont été privés, la faute n'en est pas aux médecins. Je suis de ceux qui croient que la catégorie de gens les plus chers au Divin Maître est bien celle des membres de la profession médicale; j'ai beaucoup de respect pour eux. Mais l'ouvrier en général ne peut se payer le luxe des soins médicaux; c'est pourquoi il s'en passe. A titre de citoyen qui a travaillé avec des centaines d'ouvriers durant nombre d'années, j'ai souvent vu des hommes se traîner à leurs machines et y travailler jusqu'à ce que, incapables d'aller plus loin, ils se sont affaiblis, simplement parce qu'ils n'avaient pas les moyens de consulter un médecin. Quel grand bienfait cette mesure apportera au travailleur. Le premier ministre a été un fervent apôtre d'une législation sociale de cette nature. Je le prie donc d'accorder à l'ouvrier canadien le plus tôt possible ce grand bienfait d'une assurance-maladie nationale.

Au cours de mes enquêtes dans la métropole, je suis entré dans un magasin de Southsea. Lors de ce voyage, j'étais entré dans les bureaux de placement où j'ai passé pas mal de temps. J'ai causé avec tout le monde, avec l'ouvrier dans le tramway, les filles de table et les garçons dans les restaurants et

les hôtels, les commis dans les magasins. A chacun d'entre eux je posais la question suivante: "Que pensez-vous de l'assurance-maladie nationale et—elle existait alors— de l'assurance-chômage?" Je me trouvais dans ce magasin de Southsea le jour même où Leurs Majestés le roi et la reine sont allés à Portsmouth passer la flotte en revue. J'y suis allé aussi: le spectacle était grandiose. Dans le petit magasin dont je vous parle, j'ai pu me rendre compte *de visu* des bienfaits résultant d'une loi d'assurance-maladie nationale. Le propriétaire du magasin est le frère d'un M. Butler, citoyen très estimé de ma circonscription, et il avait quatre commis ce jour-là. Ses affaires allaient à merveille. Comme je causais avec lui, un jeune homme entra et M. W. Butler l'accueillit en lui disant: "Bonjour, Jack, je suis content de vous revoir sur pied. Quand pourrez-vous reprendre votre travail?" J'ignore quel jour de la semaine c'était, un mardi, un mercredi ou un jeudi. En tout cas, le jeune homme répondit: "Je reviendrai travailler lundi." C'est alors que je lui demandai: "Qu'avez-vous eu?" Il m'apprit qu'il avait été malade pendant trois semaines. "Mais alors, lui dis-je, de quoi avez-vous pu vivre? Je n'avais pas songé qu'un tel jeune homme pût bénéficier de la loi nationale d'assurance-maladie. "Je m'en suis très bien tiré, m'a-t-il dit. J'ai reçu des soins médicaux qui ont été payés. Je n'ai pas dû aller à l'hôpital, mais si la nécessité s'en était présentée ces frais auraient également été acquittés. Je me suis fait soigner par mon médecin dont les honoraires ont été versés par l'Etat. De plus, pendant tout mon congé j'ai touché 18 shillings par semaine." Ces paroles m'ont vivement frappé, à cause de mes longues relations avec des milliers d'ouvriers dont j'ai tout particulièrement à cœur les intérêts. Ils forment en effet la classe, entre toutes, à qui il est, ou du moins il était autrefois, impossible de faire reconnaître ses droits. Le seul moyen dont ils disposent d'imposer leurs conditions est la grève et personne ne la veut. Ils ont été la classe de citoyens la moins en mesure de se défendre. Le cas que je viens de citer n'est que celui d'un jeune homme entre vingt millions d'ouvriers anglais qui bénéficient de cette loi. N'est-ce pas merveilleux? La caisse s'est garnie de fonds qui pourront subvenir aux prestations en maladies pour des années à venir, car rien ne s'accumule aussi rapidement que les contributions versées par toute la population à une caisse nationale d'assurance-maladie. Il pourrait être inopportun pour le premier ministre de s'arrêter à cette question, mais, avant de répondre, s'il veut se donner la peine d'examiner la caisse d'assurance-chômage, il constatera sans doute, je crois, que les Cana-